

Formation Mobilité et alignement 1- 6 août 2023

Demande d'inscription à la formation Mobilité et alignement

Merci de remplir ce document, directement dans le formulaire papier ou sur un document libre numérique et de le renvoyer par mail à suplisson@gmail.com ou à Antoine Suplisson, 1 rue Philippe Féral, 31000 Toulouse.

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Email	
Age	
Profession actuelle	
Année de la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire	
1. Comment avez-vous entendu parler de cette formation ?	
2. Depuis quand pratiquez-vous le yoga ?	
3. Présentez votre pratique personnelle : durée, régularité, limitations	

4. Dans quelle école ou studio de yoga pratiquez-vous régulièrement ?
5. Quels sont vos professeurs de yoga passés et actuels ?
6. Avez-vous déjà suivi des stages ou formations de yoga, si oui lesquels et quand ?
7. Enseignez-vous le yoga ? Si oui depuis quand et où enseignez-vous ?
8. Quelles sont vos attentes particulières pour cette formation ?

Pour valider votre candidature, nous vous demandons d'assister à un cours donné par Antoine Suplisson et de nous contacter pour convenir d'un entretien. Suite à cet entretien, si vous remplissez les conditions des prérequis, un contrat à signer en 2 exemplaires vous sera envoyé. Le règlement des arrhes sera à effectuer avec l'envoi de votre contrat signé et daté (par courrier ou par mail).

Informations sur le règlement

Indiquez ci-dessous le choix qui correspond à votre situation et votre mode de règlement.

- Tarif en autofinancement :
 - avant le 1 juin 2023 : 650€
 - après le 1 juin 2023 : 750€

- Tarif en financement par entreprise ou OPCO
 - Formation + frais de dossier : 750 €

Cette formation est éligible selon certains critères à la prise en charge financière par les fonds de formation professionnels (OPCO). L'organisme de formation a une déclaration d'activité enregistrée sous le n° 76311025931. Cette formation n'est pas éligible au CPF. Vous êtes invités à contacter l'organisme (OPCO) dont vous dépendez pour savoir si vous pouvez en bénéficier, en demandant à suivre une formation de longue durée. L'organisme de formation Antoine Suplisson ne pratique pas l'avance de frais, le règlement complet de la formation est dû avant le début de la formation. Le professionnel effectuera lui-même les démarches pour effectuer sa demande de remboursement auprès de son organisme financeur.

- Arrhes : à la signature du contrat de formation, versement de 190 € d'arrhes
- Echelonnement des paiements : le paiement peut être fait comptant ou en 3 fois.
- Le paiement de la formation s'effectue selon une des modalités suivantes :
 - Par virements bancaires (RIB sur demande)

 - Par chèques échelonnés à l'ordre d'Antoine Suplisson : Un chèque d'arrhes de 190 € est dû à la signature du contrat, puis 2 chèques échelonnés.